



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

BON DE COMMANDE

Numéro :23DBAT1541

Date : 06/12/2023

Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre
33 BIS ROUTE DU CROTOY
80120 RUE
Tél. : 03 22 27 86 94
Courriel : siege.rue@ponthieu-marquenterre.fr

DF DETECTION

208 RUE DES VANNIERS
60680 GRANDFRESNOY

Références à rappeler impérativement sur les factures

N° Engagement : **23DBAT1541**
Service : **BATIMENT** BATIMENT
Marché/Contrat :
SIRET BUDGET : **20007093600014**
Fournisseur : **002400** DF DETECTION

Objet : Réalisation d'un diagnostic pour la localisation d'une fuite sur un réseau d'eau potable - Ecole de Canchy

Désignation	Référence	PUHT	Qté	Remise	% TVA	Montant HT
Réalisation d'un diagnostic pour la localisation d'une fuite sur un réseau d'eau potable - Ecole de Canchy		1 600,940	1,0000	0,00	20,00 %	1 600,94

Total HT	Taux TVA	Total TVA	Total TTC
1 600,94	20,00 %	320,19	1 921,13

Total H.T.	1 600,94
Total Remise	0,00
Total T.V.A	320,19
Total T.T.C.	1 921,13

Adresse de livraison	Adresse de facturation
33 BIS ROUTE DU CROTOY 80120 RUE Date livraison :	CCPM - Service Financier 33 BIS ROUTE DU CROTOY 80120 RUE

Observations

202312ECANCHY-442

Personne à contacter

Audrey LELOIRE –Téléphone : – Courriel : audrey.leloire@ponthieu-marquenterre.fr

Consignes de Facturation

- Aucune livraison ou prestation ne doit être effectuée sans signature dans le cadre ci-contre ;
- Les factures doivent obligatoirement être déposées sur le portail de Chorus Pro, veuillez utiliser les références indiquées dans le cadre plus haut ;

Signature de l'ordonnateur

Signé électroniquement par : Claude Hertault

Date de signature : 19/12/2023

Qualité : Président de la communauté de communes du Ponthieu Marquenterre

CCPM

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_075-DE
A G E D I

ur 1

+

**Communauté de communes
Ponthieu-Marquenterre**

Nicolas CARLU
33, bis route du Crotoy
80120 RUE

Objet : Devis Localisation de fuite sur un réseau d'eau potable.

Lieu : Ecole de Canchy 27 Rue du Général Leclerc à CANCHY (80)

Affaire suivie par Alexis De Angelis Port : 06 03 07 41 62

Grandfresnoy, le 03/12/2023

Monsieur CARLU,

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous joindre nos meilleures conditions pour la réalisation des travaux désignés en rubrique.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur CARLU, nos salutations les meilleures.

Alexis De Angelis / Gérant

P. J. : Devis N° 23-12-03-01

Descriptif technique du devis N°23-12-03-01 (sur demande)

Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre
 Nicolas CARLU
 33, bis route du Crotoy
 80120 RUE

DEVIS N° 23-12-03-01 DU 03/12/2023 EXEMPLAIRE A NOUS RETOURNER SIGNÉ

PRESTATION : Localisation de fuite sur un réseau d'eau potable Ecole de Canchy 27 Rue du Général Leclerc à CANCHY (80)

Désignation	Unité	Qté	PU (HT)	Total (HT)
Localisation d'un réseau enterré extérieur d'eau potable par géoradar, électromagnétisme basse fréquence et/ou acoustique, précision en classe A, longueur estimée : 35 m environ, diamètre : 80 mm, nature : ? entre compteur et local, marquage éphémère au traceur de chantier au sol.	F	1	140,00 €	140,00 €
Epreuve hydraulique sur un réseau d'eau potable, longueur estimée 35 ml, diamètre : 80 mm.	U	1	90,00 €	90,00 €
Localisation de fuites sur l'ensemble du réseau enterré extérieur d'eau potable, sous pression en service, longueur estimée : 35 m, diamètre : 80 mm, nature : ? entre compteur et local, par méthode acoustique ou PPM COMPUTER, marquage éphémère à la peinture au sol, sous réserve d'organe de coupure et de purge fonctionnel. Remarques : y compris coupure d'alimentation, vidange éventuelle et remise en service du client, pose d'une vanne de purge selon nécessité. Accessibilité à l'ensemble du réseau.	F	1	662,50 €	662,50 €
Perçage selon nécessité de la dalle béton au forêt de 10 à 12 mm sur la profondeur de la fondation béton ou grave traitée, rebouchage superficiel au WATCO REPAR FISSURE noir.	U	10	5,25 €	52,50 €
Préparation de chantier : prise en charge, présentation du site, ouvertures des regards, connaissance des réseaux, contrôle de l'existant.	F	1	50,00 €	50,00 €
Frais de vie des 2 intervenants.	J	1	34,00 €	34,00 €
Rapport d'intervention comprenant moyens humains et techniques mis en œuvre, procédés appliqués.	F	1	150,00 €	150,00 €
Déplacement, amenée et repli du matériel.	F	146	2,89 €	421,94 €
Total H.T. forfaitisé				1 600,94 €
TVA		20,00%		320,19 €
Total TTC				1 921,13 €

GARANTIE DE RESULTATS

Conditions générales de ventes annexées à la présente page.

DF Détection – Devis N° 23-12-03-01 - Localisation de fuite sur un réseau
 Ponthieu-Marquenterre
 Page 1 sur 1
 DFDétection 208 Rue des Vanniers 60680 Grandfresnoy 03 6
www.dfdetection.com
 SARL au capital de 20 000.00 € RC Compiègne 527 501 696 SIRET 52

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024
 Date de reception de l'AR: 07/10/2024
 080-200070936-DE_2024_075-DE
 A G E D I

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION :

DOCUMENTS PRIS EN COMPTE POUR L'ETUDE :

- vos indications reçues par courriel le : 01/12/2023.

MODIFICATIONS, AJUSTEMENTS

Notre présente proposition pourrait être éventuellement modifiée ou ajustée dans les cas suivants :

- modification dans la disposition, l'aménagement ou l'affectation des locaux entre les documents pris en compte au moment de l'étude et la réalité au moment de l'exécution des travaux,
- prescriptions techniques ou administratives particulières ou exigences complémentaires.

MISE EN PLACE DES MOYENS :

- mise en sécurité du chantier, des intervenants et du matériel,
- personnel d'intervention : 2 techniciens N2,
- géoradar Utility Scan, SIR 3000, antenne 400 MHz,
- radio-détection RD 8000 PDL, émetteur TX10,
- vibration à choc COMBIPHON,
- écoute acoustique humaine Palmer XMIC
- PPM COMPUTER.

A LA CHARGE DU CLIENT :

- autorisation de travail, plan de prévention et protocole de sécurité,
- autorisation d'accès et d'intervention sur les affleurants ou sur l'ouvrage en état et normalisé,
- autorisation d'arrêt de service du réseau,
- sécurisation des organes et des ouvrages à la mise hors service et à la remise en service, DF Détection ne peut être tenu pour responsable des pannes, détériorations et dégradations liées au manque d'eau et/ou présence de dépôts dans les canalisations,
- autorisation d'accès et de stationnement des véhicules au niveau de la zone de travail,
- accessibilité manuelle à l'ensemble des réseaux dégagés de tout avant le commencement des travaux,
- organes et ouvrages fonctionnels accessibles et dégagés de tout, réparations des ouvrages constatés défectueux ou anormaux, (la défaillance d'organes ou d'ouvrages interrompant des prestations est de nature à renchérir le présent devis)
- remise en état esthétique des percements sur dalle béton,
- accès aux locaux sanitaires de l'entreprise,
- accessibilité au chantier de 8h00 à 19h00 sans interruption.

CARACTERE D'URGENCE :

Le présent devis ne comprend pas d'intervention d'urgence : délais d'intervention court et/ou travaux les samedis, dimanches et jours fériés.

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de réception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_075-DE

A G E D I

TRAVAUX DE « NUIT » :

Le présent devis ne prévoit pas de prestation en dehors de la plage 8h00 - 19h00.

RAPPELS :

Rappel des conditions défavorables d'auscultation :

La nature du sol, sa teneur en argile et/ou en limon, son hétérogénéité, la praticabilité du terrain, le terrassement récent, l'encombrement des réseaux du sol, la présence de champs électromagnétiques ou d'armature métallique propre à perturber le comportement électrique ou diélectrique de l'environnement conditionnent fortement la localisation des canalisations enterrées.

Les mesures relevées sur le terrain peuvent ainsi être faussées à notre insu sans que notre responsabilité soit engagée.

A l'extrême, un forfait de déplacement restera dû en cas d'impossibilité de traitement.

Rappel des conditions générales de ventes :

Il appartient au Client de rendre la zone d'intervention accessible à DF Détection et dégagée de tout, afin de permettre la bonne exécution de la prestation.

Les zones inaccessibles, encombrées, les ouvrages déficients (présence de broussailles, fortes pentes, défaut de planimétrie, véhicules en stationnement) pouvant restreindre ou suspendre les prestations ne pourront faire l'objet d'aucune réduction financière.

DETECTION DE FUITES :

Diagnostic :

La recherche d'une fuite sur un réseau suppose un diagnostic préalable de l'installation.

Des frais complémentaires pourront être induits en cas de dysfonctionnement des organes de l'installation, d'erreur de diagnostic du client ou d'informations erronées.

La présence de corps étrangers dans le réseau est de nature à perturber notre diagnostic et nos résultats, indépendamment de notre volonté. Notre responsabilité ne saurait être engagée dans ces conditions.

Recherche de fuite :

Des interruptions de services sont à prévoir lors de l'intervention.

Selon nécessité une vanne de purge peut être posée sur le réseau.

La présence de corps étrangers dans le réseau est de nature à obstruer partiellement ou totalement une fuite. Sa détection peut être ainsi rendue impossible indépendamment de notre volonté.

Localisation de fuite :

La précision de la localisation d'une fuite, hors perturbations, est en général proportionnelle à la profondeur d'enfouissement du réseau.

Différents éléments environnementaux, indépendants de notre action, sont en mesure de perturber la précision de notre détection.

Ainsi, d'une part, la localisation de la canalisation peut être bouleversée, d'autre part la position de la fuite peut être brouillée par différents éléments tel que : la présence de fourreaux ou de gaines, la nature du sol, la présence de corps étrangers dans la canalisation et notamment la présence de béton ou matériau étanche au-dessus de la canalisation.

D'après ces éléments, il appartiendra au client de rechercher la fuite selon les troubles observés.

Notre responsabilité ne saurait être engagée sur ces faits.

Pluralité de fuites :

La multiplicité de fuites peut perturber ou masquer leur détection. Ainsi, plusieurs interventions distinctes et différentes peuvent être nécessaires afin de détecter l'ensemble de

OFFRE DE SERVICE EXHAUSTIVE.

CHECK UP EXHAUSTIF

Vous nous confiez votre équipement présentant une problématique. Nous en réalisons le check-up le plus exhaustif :

- **diagnostic** de tous les organes de l'installation nécessaire à notre procédure adaptée au site. Cet examen est très minutieux. Il s'agit d'une analyse très fine de l'ensemble du réseau va nous guider vers l'anomalie. Cette enquête rigoureuse de terrain est réalisée avec des moyens technologiques très précis et sensibles. Toute erreur de lecture, d'analyse, d'interprétation peut conduire à l'échec. La vigilance est de mise.
- **détection** du réseau et/ou confortement de sa position, marquage au sol selon notre diagnostic,
- **cartographie**, géoréférencement peuvent être réalisées en complément,
- **localisation** des anomalies, marquage au sol selon la situation,
- **rapport** d'intervention reprenant les résultats de notre diagnostic et un reportage photographique des anomalies rencontrées.

Ce travail fastidieux est la raison de notre réussite.

Evidemment, nous ne nous limitons pas à la première irrégularité découverte, nous poursuivons nos investigations sur l'ensemble de l'installation.

COMMERCIALEMENT

Notre stratégie commerciale consiste à résoudre la problématique d'un client pour le satisfaire.

Pour ce faire, historiquement, à chaque difficulté rencontrée sur le terrain, nous avons affiné nos stratégies : matériel, procédure.

Notre succès, à ce jour, est lié à nos remises en question.

Toute négligence sur l'ensemble de nos procédures peut avoir des répercussions économiques très importantes : le coût d'un terrassement inutile sur voirie, avec la remise en état, atteignant facilement 5 000 € .

ADMINISTRATIF

Au point de vue administratif, toute erreur de diagnostic du chercheur de fuite mettra son client en difficulté : continuer avec son premier prestataire où reprendre une nouvelle entreprise. En effet :

- l'ensemble des procédures administratives de création de fournisseur sont réalisées,
- les accueils-sécurité, le cas échéant, sont réalisés,
- le premier prestataire a déjà connaissance du site.

Notons que les travaux complémentaires sont très souvent réalisés avec une marge supérieure au devis initial, il devient alors fastidieux de repartir avec un autre prestataire.

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_075-DE

A G E D I

DEVIS FORFAITISES

ALL INCLUSE

Au vu des éléments échangés, le cas échéant d'une visite sur les lieux, DF Détection forfaitise ses prestations et l'assorti d'une garantie de résultats pour résoudre les anomalies présentées.

Ainsi, lors de l'étude économique, nous adaptons nos procédures de travail au site du client. Nous évaluons ainsi la durée de nos travaux pour résoudre de façon certaine la problématique : garantir le résultat à notre client est notre objectif, au détriment de l'aspect mercantile.

Le « All inclusive » rassure le client de tout déboire, de toute infortune.

Nous assumons les risques et les difficultés du chantier.

Cependant les devis pour une même recherche de fuite peuvent être très variable.

ECONOMIQUEMENT

Mais quel est le coût d'une fuite d'eau ?

$$\begin{array}{rcl} & \text{Coût du fluide perdu} & = \text{Débit de la fuite X Tarif du fluide} \\ \text{X Durée de la fuite} & (1) & \\ + & \text{Coût de la recherche de fuite} & \\ & (2) & \\ + & \text{Coût du terrassement et de la remise en état} & \\ & (3) & \\ + & \text{Coût de la réparation de la canalisation} & \\ & (4) & \\ \hline = & \text{Coût d'une fuite} & \end{array}$$

1. Face à cette problématique de fuite la **réactivité** est un élément très important pour limiter le coût du fluide perdu, mettant bien souvent en exergue des problèmes environnementaux et de gaspillage.
2. Le coût de la recherche de fuite paraît être primordial, la disparité des propositions embarrassante ; mais ce prix ne peut être apprécié indépendamment des autres coûts. Comme vu précédemment, toute erreur, oubli, négligence ou impasse peuvent conduire à l'erreur : terrassements et remise en état inutiles, ainsi que la poursuite des épanchements. La **précision** est de mise.
3. Idem, le **professionnalisme** du terrassier évitera les dégâts aux canalisations enterrées proches, la multiplicité des sondages incertains étant source d'endommagements aux autres réseaux enterrés lors de l'excavation.
4. De même, la compétence et l'**efficacité** du plombier devrait éviter la réintervention après réparation !!!

Concernant la localisation de la fuite, DF Détection a 100 % de réussite depuis 2010 ans.

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_075-DE

A G E D I

RESULTATS PRECIS

Nous rapportons par écrit les causes des anomalies constatées.

En cas de fuite souterraines, nous marquons au sol la position des terrassements



En cas de défaillance d'organes, ces derniers sont clairement identifiés et localisés pour orienter la maintenance sans difficultés.

Notre précision de localisation d'une fuite correspond en général la profondeur d'enfouissement de la canalisation.

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_075-DE

A G E D I

GARANTIE DE RESULTAT.

La finesse de nos procédures, la qualité du matériel mais surtout la compétence et l'expérience acquise par les femmes et les hommes de DF Détection nous ont assurés un résultat de 100 % depuis 2010.

Ainsi nous nous permettons de garantir le résultat de notre prestation, évidemment dans un cadre de travail :

- sécuritaire (condition de travail, plan de prévention, protocole de sécurité, autorisation de travail) .Nous évoluons très fréquemment sur des sites classés, et fréquemment sur les défenses incendie,
- géographique : une emprise de chantier est définie,
- horaire de travail,
- horaire de mise à disposition du réseau,
- environnemental : connaissances de tous les réseaux du site, confortement de la position du réseau incriminé, nature du sol,
- normatif : relativement à l'âge du réseau, organe à minima fonctionnel.
- technique : accessibilité au réseau.

NOS RESULTATS SONT SURS : 100 % DE RESULTATS DEPUIS 2010.

La longue élaboration de nos procédures nous ont permis d'exceller dans notre domaine.

Rompus aux procédures de sécurité des grand sites classés, les grands ensembles complexes, industriels ou publiques, sont devenus notre terrain de prédilection.

C'est avec la même rigueur que nous nous adaptons sur de petites unités, avec le même désir de satisfaire le client : lui donner les causes des anomalies de son système.

Evidement nous avons été mis en difficulté sur certains chantiers.

Mais nous n'avons jamais laissé tomber un client.

Ainsi nous avons dépassé les budgets alloués à un chantier. Ces dépenses supplémentaires sont prélevées sur notre compte Recherche et Développement.

En faisant face à la difficulté nous avons fait évoluer nos procédures, notre matériel, que nous concevons parfois.

Depuis 2010, aucun concurrent n'est passé derrière nous pour achever une prestation.

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_075-DE

A G E D I

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations proposées par DF Détection. Elles sont les seules applicables, sauf accord explicite.

1. Prestation

1.1. Les prestations

Les prestations ont pour objectif de localiser des réseaux enterrés dans le sol, de visualiser la constitution d'un ouvrage béton, de mesurer des épaisseurs de constitution, de rechercher des cavités, de localiser une fuite ou la présence d'eau, de mesurer l'épaisseur des matériaux bitumineux sur un ouvrage.

Elles se décomposent en deux temps : d'une part, la collecte des informations et des données, et d'autre part l'interprétation des éléments collectés. Elles comprennent les étapes suivantes : le déplacement sur chantier, la mise en service d'un radar avec l'antenne appropriée, l'enregistrement des radargrammes, l'interprétation des enregistrements, le positionnement des réseaux soit par le marquage au sol des observations et par la rédaction d'un compte rendu d'intervention rappelant : l'objet de l'intervention, la situation géographique de la mesure, le principe du géoradar, le matériel mis en œuvre, la méthodologie mise en œuvre pour les enregistrements, les reconnaissances réalisées et leurs interprétations, les conclusions/faisabilité/limites de la prestation.

Quant à l'interprétation graphique, elle peut se traduire soit par la représentation schématique des enregistrements avec un rattachement à un point défini du chantier ou soit par la réalisation d'un plan coté destiné à alimenter une base SIG.

Dans tous les cas, DF Détection ne pourra entamer ses investigations qu'après avoir reçu de la part du Client un plan cotés de la zone à investiguer, la liste des réseaux à investiguer, un relevé électronique au format DWG géoréférencé de la zone à investigué, une charte graphique, des informations quant à la nature du revêtement de surface, et des photos représentatives du secteur.

1.2. La faisabilité

La qualité de mesures et la facilité de leur interprétation sont très dépendantes des conditions du milieu. Les conditions suivantes permettent d'obtenir les résultats les plus probants : un contexte géologique favorable (terrain sec, homogène et peu argileux), une praticabilité du terrain, un environnement sonore peu bruyant, une absence de champs électromagnétiques perturbateurs, une densité des réseaux enfouis peu importante, une météo favorable et l'absence de ferrailage dans le sol.

Plus le contexte devient défavorable, plus les chances de « rater » un objet ou d'avoir des difficultés à interpréter les différents profils entre eux sont grandes.

1.3. Les limites de la prestation

1.3.1. Limite du matériel

L'humidité du milieu observé est un facteur limitant à la propagation des ondes.

La proximité de la nappe phréatique, comme les caractéristiques du milieu analysé à retenir l'eau (fonction de sa teneur en argile) sont des facteurs limitants.

Une surface accidentée, encombrée, la présence d'objets métalliques en surface ou dans le sol, la présence de champ électromagnétiques perturbera la propagation des ondes.

La taille et notamment le diamètre du réseau allié à sa profondeur sont des facteurs limitant de la détection.

1.3.2. Limite de l'interprétation

L'interprétation des radargrammes consistent d'une part à analyser la continuité des hyperboles représentatives de la continuité d'un réseau, et d'autre part à identifier le réseau.

Une forte quantité d'objets présents dans le sol développe de très nombreuses signatures au niveau des radargrammes, pouvant rendre leur lecture hasardeuse.

En cas de mauvaise propagation d'ondes, la constance des hyperboles peut être rompue. Dans ces conditions des réserves seront émises, énonçant le manque de fiabilité possible des radargrammes, faisant apparaître des probabilités de présence.

Bien que les radargrammes peuvent exprimer des natures de matériaux. Cependant leur identification, lorsque la quantité de réseaux est importante, ne peut être effectuée qu'avec l'aide d'informations extérieures.

1.4. L'exécution de la prestation

1.4.1. Délai d'exécution

Sauf garantie expresse donnée dans le devis, les délais de réalisation de la prestation ne sont pas des délais de rigueur.

La responsabilité de DF Détection ne pourra, en aucun cas, être engagée sur ce fondement.

Le Client ne pourra invoquer les délais d'exécution pour demander la résolution du devis, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication, sauf stipulation contraire écrite et expressément acceptée par le Prestataire.

1.4.2 Quantité

Hors réception des documents demandés, tout dépassement de plus de 20 % des quantitatifs annoncés ou estimés lors du devis pourra faire l'objet d'un ajustement de facturation.

1.4.3. Interlocuteur

Le Client aura comme interlocuteur unique et direct, et ce pendant toute la durée de la prestation, Monsieur Alexis DE ANGELIS. Les coordonnées de ce dernier sont les suivantes : Téléphone : 06 03 07 41 62 - Courriel : contact@dfdetection.com

1.4.3. L'impossibilité d'accéder à la zone géographique d'étude. Il appartient au Client de rendre la zone d'intervention accessible à DF Détection et dégagée de tout, afin de permettre la bonne exécution de la prestation.

En cas d'impossibilité pour DF Détection d'accéder à la zone géographique objet de la prestation ou bien dans le cas où ladite zone géographique n'est pas dégagée, et ce pour n'importe quel motif indépendant de sa volonté, des frais de déplacement et de temps passé seront facturés au client.

2. Conditions de règlement & résiliation

2.1. Délai et moyens de paiement

Les factures, qui sont établies en euros, sont payables trente jours date de facture.

Sauf stipulation écrite contraire, nos factures sont payable par chèque ou virement.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé d'une facture.

Toute réclamation relative à une facture, sous peine de nullité, devra être transmise par lettre recommandée avec accusé de réception, au siège social du Prestataire, sous quinze jours à date d'émission de la facture.

Aucune réclamation ou contestation relative à une facture ne peut avoir un effet suspensif sur son règlement.

2.2. Retard de paiement

En cas de retard de règlement, les sommes échues porteront de plein droit et sans mise en demeure préalable, à compter de l'échéance de la facture, à :

- selon l'article L441-6 du Code de Commerce, à indemnité forfaitaire LME pour frais de recouvrement de 40,00 € pour les professionnels,
- une majoration de facturation forfaitaire de 3 % pour délai de règlement.

Après mise en demeure restée vaine d'avoir à s'exécuter sous huitaine, les sommes échues porteront de plein droit à compter de l'échéance de la facture, à intérêts de retard, au taux conventionnel égal à trois fois le taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage (article L. 441-6 du Code de commerce), et ce outre les frais de recouvrement.

Tous les frais de procédure engagés par le Prestataire en vue de recouvrer les sommes dues par Le Client seront à la charge exclusive de ce dernier. Le montant des intérêts est calculé sur la base de la facture TTC.

En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance fixée, le paiement de la totalité des factures deviendra immédiatement exigible quelles que soient les facilités de paiement accordées préalablement.

2.3. Clause pénale

Le défaut de paiement à l'échéance fixée entraînera de plein droit, après mise en demeure restée vaine d'avoir à s'exécuter sous huitaine, l'exigibilité à titre de clause pénale d'une indemnité égale à 20 % des sommes dues, avec un minimum de 50€, sans préjudice des intérêts conventionnels.

2.4. Rémunération des indemnités

L'ensemble des indemnités : indemnités forfaitaires, délai de règlement, intérêt de retard, frais de recouvrement, clause pénale seront rémunérées au taux de 10%.

2.5. Assiette des pénalités et indemnités.

L'ensemble des pénalités et indemnités sont dues par rapport au montant initial dû et par rapport à la date initiale du règlement dû.

2.6. Résiliation

En cas de manquement, de la part du Client, à l'une quelconque des obligations mises à sa charge par les présentes conditions générales de vente et le devis, le Prestataire pourra résilier ledit devis, par anticipation et de plein droit, 8 jours après l'envoi d'une mise en demeure d'avoir à s'exécuter, demeurée infructueuse.

3. Assurance & Garanties

3.1. DF Détection certifie avoir souscrit, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, une police d'assurance responsabilité civile professionnelle le couvrant contre les risques découlant de son activité. Il s'engage à apporter la preuve de cette assurance à la première demande du Client.

3.2. DF Détection s'engage à respecter la législation en vigueur concernant la sécurité et le matériel de protection.

4. Attribution de juridiction

De convention expresse, les présentes conditions générales de vente et le devis seront régis par le Droit français.

En cas de litige de toute nature, pouvant intervenir entre les Parties, découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales de vente et du devis, et qui n'aurait pu être réglé par voie amiable, les Parties donnent compétence aux Tribunaux de Compiègne.

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_075-DE

A G E D I

ASSURANCES :

Votre Agent Général
DE LA HAYE - LACOMBE D AROZ
2 RUE SAINT LAZARE
60200 COMPIEGNE
☎ 0344924200
✉ agence.la-compiegne@axa.fr



Assurance et Banque

N°ORIAS 07 011 947 (CHRISTIAN DE
LA HAYE)
14 001 116 (GREGORY LACOMBE
D'AROSZ)
Site ORIAS www.orias.fr

SARL ,DF DETECTION
208 RUE DES VANNIERS
60680 GRANDFRESNOY

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le 01/01/2021

Vos références

Contrat
5943114104
Client
3227783904

Date du courrier
02 janvier 2023

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
DF DETECTION

Est titulaire du contrat d'assurance n° **5943114104** ayant pris effet le **01/01/2021**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- DETECTION ET LOCALISATION DES RESEAUX ENTERRES PAR UTILISATION DE MATERIEL DE DETECTION NON DESTRUCTIF,
- DETECTION DE FUITE SUR RESEAUX SOUS PRESSION GRAVITAIRE OU EN DEPRESSION
- LOCALISATION DIAGNOSTIC ET RECHERCHE DE FUITE SUR RESEAU INCENDIE
- RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIQUE DE RESEAUX

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **02/01/2023** au **01/01/2024** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 €, 722 057 460 R.C.S. PARIS, TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 - Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-G CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

1/2

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de réception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_075-DE

A G E D I

ASSURANCES :

Vos références

Contrat
5943114104
Client
3227783904

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 €, 722 057 460 R.C.S. PARIS, TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073,50 €, 310 499 959 R.C.S Paris, TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 539 • AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309, TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes, Siren 353 457 245 • TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 • Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

2/2

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de réception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_075-DE

A G E D I